

DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire  
Séance du 25 novembre 2022

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Daniel BOUYER

**MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT**

Après avoir entendu le rapport du président concernant la Maison de l'Entrepreneuriat ;

Considérant que l'accompagnement des entreprises de Loire-Atlantique et singulièrement des TPE-PME pour faire face aux enjeux des transitions environnementales, sociétales et numériques auxquels elles sont confrontées, fait partie de la mission fondamentale de la CCI ;

Considérant que la création du projet de Maison de l'Entrepreneuriat fait partie des projets majeurs du programme de mandature 2021-2026 de la CCI Nantes St-Nazaire ;

Considérant que la création d'une maison de l'Entreprise fait partie des objectifs du protocole de coopération renforcée signée entre Nantes Métropole et la CCI le 02 octobre 2019 ;

Considérant que ce même projet fait partie de la stratégie de développement économique responsable et solidaire adoptée par le Conseil Métropolitain du 24 mars 2022 ;

\* \* \*

Vu le code du commerce,  
Vu l'avis du bureau de la CCI en date du 7 novembre 2022,

L'assemblée générale de la CCI Nantes St-Nazaire décide :

- D'autoriser son président à lancer les études précises permettant de finaliser le projet et à prendre tous contacts nécessaires à cet effet,
- D'autoriser son président à prendre contact avec les propriétaires de fonciers bâtis et non bâtis situés dans le quart Nord-Ouest de la Métropole nantaise et répondant aux critères du projet exposé.

Délibération approuvée par :

42 voix POUR                      0 voix CONTRE  
Quorum : 31                      Présents : 42    Votants : 42

**Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire**

**Le Secrétaire, membre du Bureau**

